



FRANCE ÉTALONS
12, rue du Moulin - 08250 Termes
+33(0)6.13.78.96.61
info@france-etalons.com

HARAS DES "M"
61200 Aunou-le-Faucon
Mep:+33(0)2.33.36.90.63
harasdesm@gmail.com



CONTRAT DE SAILLIE – JARNAC – 2018

L'ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon JARNAC aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Date estimée d'entrée de la jument au centre d'insémination :

2) **Insémination en IA frais au Haras des M:**

165.00 € TTC (150.00€ HT + TVA à 10% 15.00€).

A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement correspondant aux frais techniques pour 2018.*

3) **Ou insémination dans un autre centre agréé :**

Adresse :

Tél : Port : Mail :

330.00€ TTC (300.00€ HT + TVA à 10% 30.00€) en **IA congelée**

A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement correspondant aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement de la semence vers le centre de mise en place choisi pour 2018.*

4) **Solde de saillie au poulain vivant :**

1320.00€ TTC (1200.00€ HT + TVA à 10% 120.00€).

A régler à la naissance, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement.*

(*Coordonnées bancaires (IBAN) : FR76 1020 6005 5298 7248 2488 969 – AGRIFRPP802)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) Au Haras des M, le prix de saillie comprend l'utilisation de la semence fraîche pour la jument citée ci-dessus, après réception du présent contrat accompagné du règlement des frais techniques.

D) Le prix de la saillie en **IA congelée** comprend l'utilisation et l'envoi de **24 paillettes** de semence congelée.

L'envoi des paillettes se fait à la demande du centre d'insémination auprès de France Etalons (06.13.78.96.61) avant midi pour le lendemain.

E) La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement des frais techniques.

F) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

G) Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.

H) La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : FRANCE ÉTALONS

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")